



Montargis, le 29 Août 2023

**Dossier suivi par :** Typhaine Goyer, Chargée de mission milieux aquatiques Solin et Puiseaux Vernisson  
02.38.89.89.79/06.84.91.32.54 t.goyer@epageloing.fr

**Objet : Descriptifs des travaux de renaturation du Solin sur les communes de Villemandeur, Pannes et Chalette-sur-Loing**

**Parcelle cadastrale concernée :**«Références\_cadastrales»

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite aux précédents courriers qui vous ont été adressés en lien avec l'étude menée par l'EPAGE du bassin du Loing, anciennement le SIVLO depuis 2014 pour renaturer le Solin sur les communes de Villemandeur, Pannes et Chalette-sur-Loing.

Suite à l'appel d'offres lancé par l'EPAGE du Bassin du Loing le 10 Mai 2023, pour la réalisation des travaux sur le Solin, l'entreprise Chognot-Charier a été retenue pour un montant de travaux de **645 417,37 €**

Chognot est une entreprise spécialisée dans les travaux sur les cours d'eau, marais, canaux et zones humides, – Charier est une entreprise spécialisée dans les travaux publics.

Pour rappel, **la première phase des travaux a débuté fin Juillet** avec l'entreprise BLOT, elle consistait à effacer trois ouvrages hydrauliques (le barrage de Gaudry, du Gué Perreux et de Montalibert). Ne présentant plus aucun usage, leurs suppressions a permis d'améliorer le fonctionnement et la qualité environnementale de l'eau du Solin et de redessiner les zones de courant et de dépôt naturellement présent.

**La deuxième phase, débutera le 4 Septembre 2023**, avec les entreprises citées précédemment. Chaque opération sera réalisée sur les parcelles avec lesquelles une convention a été établie entre le propriétaire et l'EPAGE. Les parcelles cadastrales appartenant à un propriétaire qui ne s'est pas manifesté ou n'a pas autorisé les travaux, ne bénéficiera d'aucune opération.

**Un constat d'huissier sera réalisé du 4 au 6 Septembre** sur l'intégralité de l'emprise du projet, s'étendant du pont de la Rue du Parc à Villemandeur jusqu'au pont de la Rue du 23 Août 1944 à Châlette-sur-Loing, en incluant les zones de passage des engins.

Les travaux forestiers seront réalisés par Irvin Evolution. L'objectif sera d'entretenir la végétation de manière sélective, les arbres situés sur la berge, vieillissants, malades ou sur le point de tomber seront abattus ou élaguer.

L'EPAGE, accompagné de l'entreprise Chognot-Charier et du maître d'œuvre (Bureau d'étude Cariçaie), longera le cours d'eau afin de réaliser un piquetage qui permettra d'identifier l'emplacement des futurs aménagements. Les banquettes minérales, les radiers, et les retalutages des berges seront ainsi définis. Cette opération sera réalisée le 4-5 et 20-21 Septembre.

La mise en œuvre des banquettes et le reprofilage des berges seront réalisés en même temps que le terrassement et l'aménagement de la zone humide. L'entreprise interviendra de l'aval vers l'amont et débutera donc, au niveau de Châlette-sur-Loing pour finir à Villemandeur. Ces deux phases dureront environ 16 semaines, du 5 Septembre au 30 Novembre 2023, en fonction du temps et des fluctuations des hauteurs d'eau du Solin.

La création de la zone humide à Villemandeur est l'opération qui nécessitera le plus de temps. En effet, l'objectif est de réaliser des dépressions et un abaissement des berges suffisant pour que le Solin déborde dans la prairie. Pour cela, l'entreprise devra évacuer un volume d'environ de 16 000 m3 de terre, une partie sera réutilisée et mélangée à des silex pour constituer les banquettes. L'autre partie sera régaliée sur des parcelles agricoles.

Au vu de la quantité de matériaux qui sera mobilisée, ce sera plus 1 800 camions qui transiteront sur les 3 mois de chantier. Les camions, à vide passeront par l'Avenue de la Libération, la Rue Général de Salles et la rue des Castors pour rejoindre la prairie. Ils repartiront chargés, en empruntant la Rue des Pervenches, la Rue Touratier et l'Avenue de la Libération. Des panneaux de signalisation seront placés au niveau de la sortie de la future zone humide, Rue des castors.

En fin de chantier l'intégralité des berges ainsi que la zone humide seront ensemencées et des panneaux pédagogiques seront installés.

Tâches à réaliser	Septembre								Octobre												Novembre																																							
	Sem 36		Sem 37			Sem 38			Sem 39		Sem 40		Sem 41			Sem 42			Sem 43			Sem 44		Sem 45			Sem 46		Sem 47																															
	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30	31	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	17	18	21	22	23	24	25
Implantation / piquetage des aménagements																																																												
Constat d'huissier																																																												
Travaux forestier																																																												
Mise en œuvre des banquettes et reprofilage de la berge																																																												
Aménagement de la zone humide																																																												
Ensemencement																																																												
Nettoyage de chantier / repil																																																												

La chargée de mission référente sur le bassin du Solin, Madame Typhaine GOYER, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du comité de bassin Solin,  
**François COULON**



Le Président de l'EPAGE du Bassin du Loing,  
**Benoit DIGEON**

